

FL.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---+---+---+---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-237 du 13 septembre 1974

portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de l'Office
National de Cinéma du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs
subséquents ;
VU l'ordonnance n° 74-16 du 26 Février 1974 portant création de
l'Office National de Cinéma du Dahomey (ONACIDA)
SUR Proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de
l'Office National de Cinéma du Dahomey :

- | | |
|-----------------------------|---|
| MM. - POGNON Comlan Bernard | : représentant le Ministre de
l'Information et du Tourisme, |
| - HASSAN Jamiou | :) représentants le Ministre de |
| - AKO SEWA Emmanuel | |
| - DOSSOU-YOVO Dominique | : représentant du Conseil National
de la Révolution, |
| - SODOKPA Richard | : représentant le Ministre de
l'Economie et des Finances, |
| - OUIINDO David | : représentant le Ministre de l'In-
térieur et de la Sécurité, |
| - GBENOU Grégoire | : représentant le Ministre de la
Justice et de la Législation, |

- MM - GLELE TOSSA André : représentant le Ministre de la
Fonction Publique et du Travail,
- PADONOU Calixte : représentant le personnel de
l'Office National de Cinéma du Dahomey,
- MESSAN Richard : représentant la Direction Générale
du Plan.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Septembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information
et du Tourisme,


Capitaine Augustin HONVHO

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -
MIT 6 - Ministères 10 - IAA-DCCT-
IGF-Gde.CHanc. 4 - DCAJL-Dtion
Stat. 2 - GNR 4 - ONACIDA 6 -
JOMD 1. DGP 2 SPD 2 CNI 1 Inté-
ressés 10